



Strasbourg, 10 mars 2011

CEP-CDPATEP (2011) 4F

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

CEP-CDPATEP

6^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR

LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
- Salle 5 -
3-4 mai 2011

CONCLUSIONS DE LA 9^E REUNION DES ATELIERS DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE SUR « PAYSAGE ET INFRASTRUCTURES POUR LA SOCIETE », (CORDOUE, ESPAGNE, 15-16 AVRIL 2010)

*Document du Secrétariat Général
Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire
Direction de la Culture et du patrimoine naturel et culturel*

La Conférence est invitée à :

- prendre note des Conclusions générales de la 9^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysage et infrastructures pour la société* » (Cordoue, Espagne, 15-16 avril 2010) et de la prochaine publication des actes de la Réunion dans la série du Conseil de l'Europe « *Aménagement du territoire européen et paysage* » ;
- remercier chaleureusement le Gouvernement espagnol – Ministère des Travaux publics, Ministère de la Culture, Ministère de l'Environnement et du milieu rural et marin –, la *Junta de Andalucía*, Département des Travaux publics et du Logement, et le Centre d'étude du paysage et du territoire d'Andalousie, Séville, Espagne pour leur coopération avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe dans l'organisation de l'événement ;
- discuter des suites qu'il serait souhaitable de leur donner aux niveaux international, national, régional et local.

**NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE
DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE.**

***III^e Congrès international sur le paysage
et les infrastructures
Paysage et infrastructure pour la société***

CONCLUSIONS GENERALES

*M. Ignacio ESPAÑOL ECHANIZ,
Professeur de génie civil et paysages,
Université polytechnique de Madrid*

La 9^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage organisée à Cordoue les 15 et 16 avril 2010 a permis de réaliser un bilan intéressant et fructueux du rôle des infrastructures – de transport des hommes, des marchandises et de l'énergie – et du paysage pour la société. Les conclusions de ces activités concernent trois grands domaines :

- des contributions complètes et variées qui soulignent les différents aspects de la relation qui existe entre le paysage et les infrastructures de transports et d'énergie ;
- des conclusions sur le traitement du paysage dans les politiques des infrastructures ;
- des conclusions générales sur la manière dont les politiques sectorielles peuvent intégrer les éléments de la Convention européenne du paysage qui peuvent concerner le domaine des politiques des infrastructures.

Les principales contributions de ces trois grands domaines sont résumées ci-après.

I. Relation entre les infrastructures et le paysage

(A) Infrastructures, paysage et société.

1. Les infrastructures de transport et d'énergie peuvent être envisagées comme le système nerveux du paysage parce qu'elles rendent des services à certains secteurs d'activité qu'elles favorisent d'une manière concrète. De ce point de vue, il importe d'envisager les infrastructures comme des éléments essentiels d'un certain modèle de développement.
2. Différents types d'infrastructure favorisent différents types de développement et, par conséquent, des paysages différents. Il faut donc élaborer la politique des infrastructures à partir de celle du développement dans laquelle elle s'inscrit et, par extension, à partir de la politique du paysage.
3. Les politiques du paysage doivent par conséquent influencer les politiques des infrastructures en y associant la notion d'intégration, élargissant ainsi la conception traditionnelle des infrastructures, qu'ils envisagent comme des éléments isolés de l'environnement pour leur donner leur véritable dimension par rapport à leur contexte.

(B) Modèles de référence pour les paysages et les infrastructures

4. La durabilité, qui est une qualité désirable dans les domaines social, de l'économie et de l'environnement, constitue la référence la plus solide en matière de politiques du paysage et, par extension, pour les infrastructures de transports et d'énergie qui le traversent.
5. La politique du paysage doit intégrer les infrastructures de transport et d'énergie comme un paramètre complémentaire, tout comme le suggèrent les différents documents normatifs et directeurs publiés sur le paysage.
6. Malgré tout, la manière de traiter les infrastructures, leur objet, leur définition et leurs conditions n'est pas encore clairement définie dans les politiques du paysage.

(C) La présence d'infrastructures dans le paysage

7. Au-delà de leur aspect fonctionnel, les infrastructures de transports et d'énergie ont une valeur esthétique qui leur est propre, et qui appelle un traitement spécifique du point de vue du paysage.
8. Leur valeur esthétique est liée :
 - a. aux services qu'ils rendent à la collectivité, qui les perçoit de ce point de vue dans le paysage ;
 - b. à leur aptitude à servir d'intermédiaire dans la relation qui existe entre l'observateur et son environnement, aptitude qui est particulièrement marquée dans le cas des infrastructures de transport ;
 - c. à la manière dont elles démontrent leur utilité et répondent aux aspirations des collectivités qui les demandent.
9. La relation particulière qui existe entre l'esthétique d'une infrastructure et le contexte du paysage qui l'accueille ne bénéficie pas toujours de l'attention qu'elle mérite, ce qui engendre de multiples problèmes de classification et de critères.

(D) Des infrastructures pour le paysage

10. Il existe une série d'infrastructures collectives qui servent spécifiquement à la contemplation et à la mise en valeur du paysage. Les rapports avec le paysage sont très variés : itinéraires paysagers et points de vue, routes touristiques, interventions artistiques dans le paysage, centres d'interprétation de divers éléments qui s'y trouvent, parcs archéologiques et musées en plein air, etc.
11. Ces infrastructures tissent des liens entre le citoyen et le paysage avec ses valeurs esthétiques, culturelles et naturelles, par un recours au double pouvoir qu'exerce sur les émotions et sur la raison le paysage envisagé comme moyen d'expression intellectuelle.
12. Les initiatives de restauration du paysage exploitent les atouts spécifiques de celui-ci, comme la vitalité de ses processus biophysiques et culturels et la capacité d'évocation et de suggestion, afin de leur rendre leur vitalité et de les mettre en valeur.

II. Ternir compte du paysage dans les politiques des infrastructures

13. L'intégration du paysage dans les politiques relatives aux infrastructures de transports et d'énergie exige de s'écarter de l'approche traditionnellement adoptée dans la définition de ces politiques. Cette approche considérerait la capacité et les services rendus par les infrastructures comme les seuls critères à prendre en compte pour leur conception et leur planification.
14. Dans la conception des infrastructures, il convient de prendre en compte de manière équilibrée d'autres services rendus, qui sont liés à l'intégration au système qu'elles servent, ainsi que la préservation des valeurs naturelles, culturelles et paysagères.
15. Les paramètres suivants doivent être pris en considération dans les politiques des infrastructures :
 - a. la durabilité de l'aménagement et de la conception des infrastructures ;
 - b. la relation qui existe entre les citoyens desservis par ces infrastructures et le paysage ;
 - c. la dimension sociale des services rendus, par opposition à une vision simpliste de leur utilité ;
 - d. l'analyse des fonctions multiples de l'ouvrage par opposition à l'approche traditionnelle qui n'envisage qu'une fonction unique.

III. Les principes de la Convention du paysage traduits dans d'autres politiques sectorielles

16. Les autres politiques sectorielles qui prévoient de mettre en œuvre les principes de la Convention européenne du paysage doivent, comme dans le cas des politiques des infrastructures, revoir leurs conceptions traditionnelles, et y intégrer des notions nouvelles et intégratrices.
17. Le renouvellement des politiques sectorielles doit s'appuyer sur une prise en compte des atouts du paysage et de la manière dont ces atouts s'articulent avec la politique sectorielle envisagée.
18. La durabilité, la polyvalence et les services aux citoyens sont autant de critères positifs, susceptibles de favoriser l'intégration du paysage dans les politiques sectorielles.

* * *

ANNEXE

**Programme de la 9^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers
pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage
Cordoue, Espagne, 15-16 avril 2010**



CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE Convention de Florence

NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

III CONGRÈS INTERNATIONAL SUR LE PAYSAGE ET LES INFRASTRUCTURES

Organisée durant la présidence espagnole de l'UE en 2010



- PROGRAMME FINAL -

Paysage et infrastructure pour la société



Cordoue

Cordoue, Espagne, 15-16 avril 2010

Palacio de Congresos

Visites d'étude, 17 avril 2010

*Document de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire
du Conseil de l'Europe*

La réunion est organisée par le Conseil de l'Europe – Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire, Direction de la culture et du patrimoine culturel et naturel – en coopération avec le Gouvernement espagnol – Ministère des Travaux publics, Ministère de la Culture, Ministère de l'Environnement et du milieu rural et marin –, la *Junta de Andalucía*, Département des Travaux publics et du Logement, et le Centre d'étude du paysage et du territoire d'Andalousie, Séville, Espagne.

Introduction

La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe a été adoptée à Florence (Italie) le 20 octobre 2000 et est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004 dans l'objectif de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. La Convention est le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. Elle s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

La Convention représente une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société de l'Europe. En prenant en compte les valeurs paysagères, naturelles et culturelles du territoire, le Conseil de l'Europe cherche à préserver la qualité de vie et le bien-être pour tous.

Sur les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, 30 ont ratifié la Convention : Arménie, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, République slovaque, Slovénie, Espagne, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine, Royaume-Uni. Sept Etats l'ont également signée, mais pas encore ratifiée : Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Grèce, Malte, Serbie, Suède et Suisse.

Organisées périodiquement depuis 2002 par le Conseil de l'Europe, les réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ont pour objectif de faire un point précis sur l'application de la Convention. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont tout spécialement présentées. Véritable forum d'échange de pratiques et d'idées, ces réunions permettent de présenter de nouveaux concepts et réalisations en application de la Convention. Les actes de ces ateliers sont publiés dans la Série du Conseil de l'Europe « Aménagement du territoire européen et paysage ». Ci-après, les réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage qui ont été organisées depuis 2002 :

- 23-24 mai 2002, Strasbourg : « *Politiques du paysage : contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable (approches sociale, économique, culturelle et écologique)* ; *Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles* ; *Sensibilisation, éducation et formation* ; *Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage* » ;
- 27 et 28 novembre 2003, Strasbourg : « *L'intégration du paysage dans les politiques et programmes internationaux et les paysages transfrontaliers* ; *Paysage et bien-être individuel et social* ; *Paysage et aménagement du territoire* » ;
- 16-17 juin 2005, Cork (Irlande) : « *Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces périurbains* » ;
- 11 et 12 mai 2006, Slovénie (Ljubljana) : « *Paysage et société* » ;
- 28-29 septembre 2006, Gironne (Espagne) : « *Les objectifs de qualité paysagère, de la théorie à la pratique* » ;
- 20-21 septembre 2007, Sibiu (Roumanie) : « *Paysage et patrimoine rural* » ;
- 24-25 avril 2008, Piastany (République slovaque) : « *Le paysage dans les politiques de*

- planification et la gouvernance : vers un aménagement intégré du territoire » ;*
 – 8-9 octobre 2009, Malmö (Suède) : « *Paysage et forces déterminantes* ».

Site internet de la Convention européenne du paysage : www.coe.int/conventioneuropennedupaysage

Organisateurs

Le Conseil de l'Europe souhaite remercier pour leur coopération le Gouvernement espagnol – le Ministère des Travaux publics, le Ministère de la Culture, et le Ministère de l'Environnement et du milieu rural et marin –, la *Junta de Andalucía*, Département des Travaux publics et du Logement, et le Centre d'étude du paysage et du territoire d'Andalousie, Séville, Espagne.

Le Conseil de l'Europe remercie également pour son soutien l'Office fédéral suisse de l'environnement, des forêts et du paysage.

Organisations partenaires

AYUNTAMIENTO DE CÓRDOBA



DIPUTACIÓN PROVINCIAL DE CÓRDOBA



UNIVERSIDAD DE CÓRDOBA



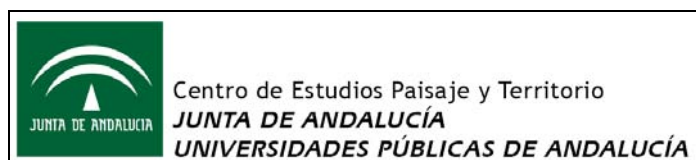
UNIVERSIDAD INTERNACIONAL DE ANDALUCÍA (UNIA)



GESTIÓN DE INFRAESTRUCTURAS DE ANDALUCÍA S.A. (GIASA)



CENTRO DE ESTUDIOS PAISAJE Y TERRITORIO DE ANDALUCÍA



L'objet de la réunion des Ateliers

Le thème choisi pour cette réunion fournit le cadre d'une discussion commune sur les développements en cours dans le domaine des politiques relatives aux infrastructures et sur la manière dont celles-ci intègrent le paysage en tant qu'élément inhérent fondamental.

Afin d'établir des politiques solides et orientées sur le long terme, des stratégies et des mesures effectives en faveur de la gouvernance du paysage, il apparaît nécessaire d'explorer et de comprendre les forces qui sous-tendent les transformations du paysage. Ces questions sont hautement importantes

pour la mise en œuvre de l'ensemble de la Convention européenne du paysage, et notamment son article 5d. :

*« Chaque Partie s'engage à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les **autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage** ».*

La structure de la réunion a pour objet de combiner et d'échanger des informations sur les avancées, perspectives et pratiques ainsi que sur les approches théoriques aux niveaux européen, national, régional et local.

Informations sur les sites internet des autorités espagnoles

Ministère des Travaux publics : www.fomento.es

Ministère de la Culture : www.mcu.es

Ministère de l'Environnement et du milieu rural et marin : www.marm.es

Junta de Andalucía, Département des Travaux publics et du Logement :

www.juntadeandalucia.es/obraspublicasytransportes

www.juntadeandalucia.es/viviendayordenaciondelterritorio/

Centre d'étude du paysage et du territoire d'Andalousie, Séville, Espagne :

www.paisajeyterritorio.es

Lieu

La réunion se tiendra au *Palacio de Congreso de Córdoba*, Andalousie, Espagne :

Torrijos, 10 - Palacio de Congresos - Tél.: 957471235 - www.andalucia.org

Office de tourisme de Cordoue : www.turismodecordoba.org, Plaza de la Tendillas, 5, Tlf. 957491677

Participants

La réunion des Ateliers s'adresse aux représentants des gouvernements, des pouvoirs locaux et régionaux, aux universitaires, professionnels et organisations gouvernementales et non gouvernementales travaillant dans le domaine du paysage et de l'aménagement durable du territoire. Le nombre de participants est limité à 250.

Langues de travail

Les langues de travail sont le français, l'anglais et l'espagnol.

Evénements parallèles

Des expositions sur des initiatives en lien avec les infrastructures et le paysage seront proposées durant la réunion.

Une exposition photographique sur le thème de l'infrastructure et du paysage sera également présentée.

Durant toute la durée de la réunion, animation d'un espace d'exposition au *Palacio de Congresos de Córdoba* – présentation de posters, tables de livres ; de plus, des communications peuvent être transmises au Centre d'étude du paysage et du territoire au plus tard le 28 février 2010. *Concernant les événements parallèles, veuillez prendre contact avec Mme Rebeca MORA FERNANDEZ-VEGNE, responsable du Centre international de congrès Concord Congresos, Torrijos 10, 14003 Cordoue, ESPAGNE, Tél.: +34 (0) 902 123 411, Fax: +34 (0) 902 123 412*

Courriel : paisajeeinfraestructuras@concordcongresos.com

Les agences et les institutions publiques, de même que les organisations non gouvernementales, ont été invitées à proposer des présentations dans la salle d'exposition visuelle qui sera ouverte aux participants à la réunion.

Organisation – contacts

Conseil de l'Europe

Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire (DGIV)

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS
Chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire
DG IV
F-67075, STRASBOURG Cedex
Tél.: + 33 (0) 3 88 41 23 98
Fax: + 33 (0) 3 88 41 37 83
Courriel : maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Mme Béatrice SAUVAGEOT
Assistante
Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire
DG IV
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tél.: +33 (0)3 88 41 22 53
Fax: +33 (0)3 88 41 37 83
Courriel : beatrice.sauvageot@coe.int

Mme Tania BRAULIO
Assistante
Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire
DG IV
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tél.: +33 (0)3 90 21 51 55
Fax: +33 (0)3 88 41 37 83
Courriel: tania.braulio@coe.int

Gouvernement d'Espagne

Ministère des Travaux publics

Ministère de la Culture

Ministère de l'Environnement et du milieu rural et marin

Junta de Andalucía, Département des Travaux publics et des transports

M. Florencio ZOIDO NARANJO
Directeur du Centre d'étude du paysage et du territoire d'Andalousie
Patio de Banderas, 14
ES-41004 – SEVILLA
Tél.: + 34 (0) 9 54 71 25 44
Fax: + 33 (0) 9 54 71 25 55
Courriel: florencio.zoido.ext@juntadeandalucia.es

M. Ignacio ESPANOL ECHANIZ
Professeur d'infrastructure du paysage
Université polytechnique de Madrid
ES-28040 – MADRID
ESPAÑA
Tel: + 34 (0) 91 542 67 07
Fax: + 33 (0) 9 54 71 25 55
E-mail: ignacioespanol@yahoo.es

Mme Rebeca MORA FERNANDEZ-VEGNE
Responsable du Centre international de congrès Concord
Congresos
Torrijos 10
ES-14003 CÓRDOBA
Tél.: +34 (0) 902 123 411
Fax: +34 (0) 902 123 412
Courriel: paisajeeinfraestructuras@concordcongresos.com

Photos © Ignacio ESPANOL ECHANIZ : 1) Bratislava, Slovaquie ; 2) Pays basque, France ; 3) Pont Øresund, Danemark-Suède, 4) Aguilas, Espagne.

JEUDI 15 AVRIL 2010

9h00 – 9h30 **INSCRIPTION DES PARTICIPANTS**

SESSION D'OUVERTURE

9h30 – 10h00 **ALLOCUTIONS DE BIENVENUE**

M. Eduardo PALLARDÓ COMAS, Directeur adjoint de la planification du transport et des infrastructures, Direction générale de la planification du Ministère des travaux publics, Espagne

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire du Conseil de l'Europe

M. Andreas STALDER, Vice-président du Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CDPATEP), représentant pour la Suisse de la Convention européenne du paysage

M. Jean-François SEGUIN, Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

M. Andres OCANA RABADAN, Maire de Cordoue

Mme Rosa AGUILAR RIVERO, Ministère régional des Travaux publics et du logement, *Junta de Andalucía*

EXPOSÉ INTRODUCTIF

10h00 – 10h20 Les politiques relatives aux infrastructures du point de vue de la Convention européenne du paysage

M. Florencio ZOIDO NARANJO, Directeur du Centre d'étude du paysage et du territoire, Séville, Espagne

10h20 – 10h50 **PAUSE CAFÉ**



– ATELIER 1 – PAYSAGE ET RÉSEAUX EUROPÉENS

L'objectif de cet atelier est d'approcher le paysage européen sous l'angle de la mobilité. La Convention européenne du paysage préconise une vision intégrée des transports et de la mobilité. Les expériences européennes en la matière seront présentées et examinées.

10h50 – 13h00

Présidentes : **Mme Anita BERGENSTRÄHLE-LIND**, Membre du Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CDPATEP) du Conseil de l'Europe et Chef adjointe du Département de gestion durable, Direction nationale suédoise du patrimoine
Mme Margarita ORTEGA, Représentante pour l'Espagne du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire - CEMAT, Ministère de l'Environnement et du milieu rural et marin

OUVERTURE DE LA SESSION

10h50 – 11h10 Les réseaux d'infrastructures dans le paysage
M. Ignacio ESPANOL ECHANIZ, Professeur de génie civil et paysages, Université polytechnique de Madrid, Espagne

PRÉSENTATIONS

11h10 – 11h25 Logiques naturelles, artificielles, sensibles : autoroutes, voies ferrées, aéroports, canaux
M. Bernard LASSUS, Architecte paysagiste, France

11h25 – 11h40 L'aménagement des paysages, base d'information pour l'évaluation de l'impact des pipelines sur l'environnement dans la région Baïkal
M. Adrian HOPPENSTEAD, Professeur, Membre de la Fondation européenne pour l'architecture du paysage (EFLA) et
M. Valery KRAVTSCHENKO, Membre de l'Académie des sciences, Fédération de Russie

11h40–11h55 Paysage et production d'énergies renouvelables – conflits d'objectifs, approches conceptuelles
M. Andreas STALDER, Vice-président du Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CDPATEP), Représentant de la Suisse pour la Convention européenne du paysage

11h55 – 12h10 Réseaux et paysage dans l'aménagement

M. Ignacio POZUELO MEÑO, Directeur général de la planification et de la durabilité au Département des Travaux publics et du logement, *Junta de Andalucía*

12h10 – 12h25 A travers une nouvelle stratégie paysagère en Andalousie dans le contexte de la coopération en la matière des autorités européennes locales et régionales

M. Andreas HILDENBRANDT SCHEID, Département des Travaux publics et du logement de la *Junta de Andalucía* and **Mr Riccardo PRIORE**, Directeur du Réseau européen des autorités locales et régionales RECEP-ENELC

12h35 – 13h00 **DISCUSSION**

Modérateurs : **Mme Mireille DECONINCK**, Représentante pour la Belgique de la Convention européenne du paysage

M. Joan GANYET, Directeur général d'architecture et paysage à la *Generalitat de Catalunya*, Espagne

RÉSUMÉ DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS LORS DE L'ATELIER

Rapporteur : **M. Michael STARRETT**, Directeur du Conseil du patrimoine, représentant pour l'Irlande de la Convention européenne du paysage

avec la participation de :

- membres du CDPATEP et de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage
- représentants nationaux des ministères
- représentants des autorités locales et régionales
- représentants d'ONG et instituts de formation
- experts espagnols et internationaux

FIN DE LA SESSION

13h00 – 15h00 **DÉJEUNER**



– ATELIER 2 – INFRASTRUCTURES ET PAYSAGE SELON UN MODÈLE DURABLE

Les infrastructures en matière de transport ainsi que la question de l'énergie jouent un rôle crucial dans la construction de paysages durables. Les grandes questions en matière d'infrastructures seront examinées à la lumière de l'objectif de paysages durables.

15h00 – 18h30

Présidents : **Mme Maria José FESTAS**, Vice-présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire du Portugal
M. Audun MOFLAG, Représentant de la Norvège pour la Convention européenne du paysage, Département de l'aménagement du territoire du Ministère de l'environnement

OUVERTURE DE LA SESSION

15h00 – 15h20 L'adaptation du paysage au projet de routes métropolitaines : le cas de l'Andalousie
M. Damián ALVAREZ SALA, Département des travaux publics et du logement de la Junta de Andalucía

PRÉSENTATIONS

15h20 – 15h35 Les politiques de la Turquie dans le domaine des infrastructures et du paysage
Mme Serap KARGIN et **M. Abdurrahman GUZELKELES**, Représentants pour la Turquie de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'Environnement et des forêts de Turquie

15h35 – 15h50 Paysage et production d'énergie photovoltaïque
M. Matias MERIDA, Professeur, faculté de géographie, Université de Malaga, Espagne

15h50 – 16h20 **PAUSE CAFÉ**

16h20 – 16h45 Le paysage, une référence pour les politiques durables : le cas de la vallée de Nansa
M. Rafael MATA OLMO, Professeur, Université autonome de Madrid
Mme Angela DE MEER, Chargée de cours, Université de Cantabrie

16h45 – 17h00 L'esthétique des infrastructures paysagères durables
Mme Kathryn MOORE, Représentante de la Fondation européenne pour l'architecture du paysage (EFLA)

17h00 – 17h15 Les infrastructures dans le paysage : le cas de Majorque

Mme Maria Luisa DUBON, Conseillère territoriale, Conseil de Majorque, Iles Baléares, Espagne

17h15 – 17h45 **RÉSUMÉ DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS LORS DE L'ATELIER**

Rapporteur: **M. Pascual RIESCO CHUECA**, Maître de conférences à l'Ecole supérieure de génie industriel, Université de Séville, Espagne

17h45 – 18h15 **DISCUSSION**

Modérateurs : **Mme Daniela SANDRONI**, Directrice de la qualité et de la préservation du paysage, Ministère du Patrimoine culturel et des activités culturelles, Représentante pour l'Italie de la Convention européenne du paysage

M. Eduardo TAMARIT, Département des Travaux publics et du logement, *Junta de Andalucía*

avec la participation de :

- membres du CDPATEP et de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage*
- représentants nationaux des ministères*
- représentants des autorités locales et régionales*
- représentants d'ONG et instituts de formation*
- experts espagnols et internationaux*

FIN DE LA SESSION

19h00 **VISITE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE CORDOUE**

21h00 **RÉCEPTION OFFICIELLE** *donnée par la Mairie de Cordoue*

VENDREDI 16 AVRIL 2010



**– ATELIER 3 –
CRITÈRES PAYSAGERS POUR LA CONCEPTION DES INFRASTRUCTURES**

Le paysage est devenu une référence incontournable dans la planification et la conception des infrastructures. L'atelier permettra de présenter les expériences européennes de l'intégration des infrastructures dans le paysage, ainsi que des critères clairs pour guider le développement de ces infrastructures.

9h00 – 13h00

Présidents : **M. Andranik HOVHANNISYAN**, Premier Secrétaire, Ministère des Affaires Etrangères, République d'Arménie
M. Hugh LLEWELYN, Directeur, Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, Représentante du Royaume-Uni pour la Convention européenne du paysage

OUVERTURE DE LA SESSION

9h00 – 9h20 Conception des routes et intégration du paysage
M. Justo BORRAJO SEBASTIAN, Chef du Département des autoroutes, Ministère des Travaux publics, Espagne

PRÉSENTATIONS

9h20 – 9h35 Les infrastructures de transport terrestre, interactions avec le paysage et les écosystèmes
M. Yves LUGINBÜHL, Professeur à l'Université de Paris, France

9h35 – 9h50 Paysage, nature et intégration des routes en Grèce
M. Kimon HADJIBIROU, Professeur à l'Université technique d'Athènes, Grèce

9h50 – 10h05 Les alignements d'arbres de bord de route
Mme Chantal PRADINES, Ingénieur civil, Ecole Centrale Paris, membre de l'Association « Arbres et routes »

10h05 – 10h25 **PAUSE CAFÉ**

10h25 – 10h40 Critères pour la conception des routes dans les zones sensibles
M. Luis RAMAJO, Département de l'environnement à l'Agence publique des infrastructures d'Andalucía, S.A. (GIASA), Espagne

10h40 – 10h55 Conception des infrastructures pour les paysages pédestres

M. Jeppe Aagaard ANDERSEN, Architecte paysagiste, Ancien Président de la Fondation européenne pour l'architecture du paysage (EFLA), Danemark

10h55 – 11h10 Paysage et chemins en République tchèque

Mme Julia TOBIKOVA, Ministère de l'Environnement, représentante pour la République tchèque de la Convention européenne du paysage

11h10 – 11h25 Le paysage dans les projets de construction de routes, par la *Junta de Andalucía*

M. José Antonio GOMEZ CASADO, Directeur de l'équipement et de la durabilité à l'Agence publique des infrastructures d'*Andalucía*, S.A. (GIASA)

11h25 – 12h15 **RÉSUMÉ DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS LORS DE L'ATELIER**

Rapporteur : **M. Diego FERNANDEZ BELMONTE**, Centre d'étude du paysage et du territoire d'Andalousie, Séville, Espagne

12h15 – 13h00 **DISCUSSION**

Modérateurs : **Mme Lionella SCAZZOSI**, Professeur à l'Université de Milan

Mme Pavlina MISIKOVA, Ministère de l'Environnement, représentante pour la République slovaque de la Convention européenne du paysage

avec la participation de :

- *membres du CDPATEP et de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage*
- *représentants nationaux des ministères*
- *représentants des autorités locales et régionales*
- *représentants d'ONG et instituts de formation*
- *experts espagnols et internationaux*

FIN DE LA SESSION

13h00 – 15h00 **DÉJEUNER**



– ATELIER 4 – INFRASTRUCTURES POUR LE PAYSAGE ET SA RESTAURATION

Les infrastructures sont susceptibles de rapprocher les individus des valeurs paysagères, si tant est que cette dimension est intégrée explicitement à un stade précoce de leur planification et de leur conception. Par ailleurs, les techniques de restauration jouent un rôle fondamental dans la réhabilitation du paysage.

15h00 – 18h30

Présidents : **Mme Linarejos CRUZ PEREZ**, Institut pour la culture, Ministère espagnol de la Culture, Membre du Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CDPATEP) du Conseil de l'Europe
M. Graham FAIRCLOUGH, Association européenne d'archéologues (AEA)

OUVERTURE DE LA SESSION

15h00 – 15h20 *Vías verdes* : des voies vertes sur les voies ferrées abandonnées en Espagne
Mme Carmen AYCART, Directrice de la Fondation espagnole des voies ferrées, Association européenne des voies vertes (AEVV), au nom du Ministère des Travaux publics, Espagne

PRÉSENTATIONS

15h20 – 15h35 Le programme de routes dans le paysage en *Andalucía*, Espagne
M. Juan José MARTIN RODRIGUEZ, Département des Travaux publics et du logement, *Junta de Andalucía*
M. Jesus RODRIGUEZ RODRIGUEZ, Directeur de recherche, Centre d'étude du paysage et du territoire d'Andalousie, Espagne

15h35 – 15h50 Les routes dans les paysages de montagne, restauration et réhabilitation : le cas de l'Andorre
Mme Anna MOLES, Représentante pour l'Andorre de la Convention européenne du paysage, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, Andorre

15h50 – 16h10 **PAUSE CAFÉ**

16h10 – 16h25 La chaussée romaine Boulogne-Cologne

Mme Marie-Jeanne GHENNE, Chef du Secrétariat de la Chambre Provinciale du Hainaut, Commission royale des monuments, sites et fouilles, Ministère de la région wallonne, Belgique

16h25 – 16h40 Conception paysagère des voies de circulation pour cyclistes et piétons en Finlande

Mme Laura SOOSALU, Architecte paysagiste, Destia Ltd., Services d'aménagement, Conception paysagère

16h40 – 16h55 Innovations dans les techniques de réhabilitation du paysage

M. José Luis ROSUA CAMPOS, Professeur, faculté de biologie, Université de Grenade

16h55 – 17h15 **RÉSUMÉ DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS LORS DE L'ATELIER**

Rapporteur : **Mme Elena Maria MUNOZ ESPINOSA**, Chargée de cours, Université de Castilla-La-Mancha, Espagne

DISCUSSION

Modérateurs : **Mrs Kapka PANTCHEVA**, Conseillère au Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Bulgarie

M. Phaedon ENOTIADES, Représentant pour Chypre de la Convention européenne du paysage, Urbaniste en Chef, Département de l'Urbanisme et du Logement du Ministère de l'Intérieur, Chypre

avec la participation de :

- *membres du CDPATEP et de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage*
- *représentants nationaux des ministères*
- *représentants des autorités locales et régionales*
- *représentants d'ONG et instituts de formation*
- *experts espagnols et internationaux*

FIN DE LA SESSION

* * *

17h15 – 18h30 **SESSION DE CLÔTURE**

Présidents : **Mme Daniela SANDRONI**, Directrice de la qualité et de la préservation du paysage, Ministère du Patrimoine culturel et des activités culturelles, Représentante pour l'Italie de la Convention européenne du paysage
M. Enrico BUERGI, ancien Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Modérateurs : **M. Pedro RODRIGUEZ ARMENTEROS**, Directeur général des infrastructures routières au Département des Travaux publics et des transports, *Junta de Andalucía*
M. Jerker MOSTROM, Département de gestion durable, Direction nationale suédoise du patrimoine

17h15 – 18h00 **TABLES RONDES**

La Convention européenne du paysage comme socle des politiques sectorielles en matière d'infrastructures (discussions avec présentation PowerPoint, encadrée par des modérateurs)

M. Felix BENITO, Professeur sur l'histoire de la ville, Université européenne de Madrid, Espagne

M. Johan BERGQVIST, Architecte du paysage et Conseiller principal à l'Administration des transports, Suède

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission du développement territorial durable de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

M. Jacobo DIAZ PINEDA, Directeur de l'Association espagnole pour les routes

M. Abdelouahab IDELHADJ, Professeur à l'Université Abdelmalek Essaadi, Tourisme rural et patrimoine culturel, responsable du club « Patrimoine, développement, citoyenneté, développement durable », Tanger-Tétouan, Maroc

M. Gabor KISS, Représentant pour la Hongrie de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'Environnement et de l'eau

M. Ricardo MARQUES, Président de l'Association de cyclisme "Acontramano", Séville

M. Giorgio PIZIOLO, Professeur à l'Université d'architecture de Florence, Italie, Directeur de l'*Atelier Paesaggio Mediterraneo*

Mme Karin SCHIBBYE, Chef d'Unité, Département de la gestion durable, Direction nationale suédoise du patrimoine

18h00 – 18h30 **CONCLUSIONS GÉNÉRALES DES ATELIERS**

M. Ignacio ESPANOL ECHANIZ, Maître de conférences en paysage et génie civil, Université polytechnique de Madrid. *Avec la coopération des présidents et rapporteurs de chacune des sessions*

ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

M. Jean-François SEGUIN, Président de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire, Conseil de l'Europe

M. Eugenio DOMINGUEZ VILCHES, Directeur de l'Agence des Infrastructures Publiques d'Andalousie

SOIRÉE LIBRE

* * *

SAMEDI 17 AVRIL 2010

VISITES D'ÉTUDE

Faculté de géographie de l'Université de Cordoue. Alfonso Mulero Mendigorri. Directeur.

Itinéraire A. Le vieux Cordoue et la Cité palatine de Madinat al-Zahra

Experts responsables : **Alfonso Mulero Mendigorri – Martín Torres Márquez**

Itinéraire B. Campagne et villes des Sierras Subbéticas

Experts responsables : **José Naranjo Ramírez – Gema Florido Trujillo**

Itinéraire C. Montoro et la Sierra Morena

Experts responsables : **Manuel Rivera Mateos – Rafael Garzón García**

* * *